

Communiqué de presse

La recommandation de l'OMS est source de confusion

Berne, le 14 août 2020 – La recommandation de l'Organisation mondiale de la santé OMS qui préconise de retarder les soins bucco-dentaires non urgents en raison du coronavirus ne peut être comprise comme concernant tous les pays dans la même mesure. La précision selon laquelle il faut tenir compte de la situation pandémique particulière de chaque pays n'a été communiquée que de manière tronquée. Les autorités suisses ont autorisé tous les soins bucco-dentaires en avril déjà.

En publiant ses considérations relatives à la fourniture de services essentiels de santé bucco-dentaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'Organisation mondiale de la santé OMS sème la confusion. Elle y recommande notamment de retarder les contrôles de routine et les soins bucco-dentaires non urgents afin de réduire la transmission du virus. Dans le document qu'elle a publié le 3 août 2020, elle ne mentionne que marginalement que les recommandations officielles de chaque pays s'appliquent bien entendu aux niveaux national, infranational ou local. La situation pandémique varie d'un pays à l'autre. Devant un tel constat, il n'est pas possible de formuler une recommandation générale pour plus de 190 pays.

La SSO et l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse AMDCS ont conjointement élaboré un plan de protection détaillé. Les mesures d'hygiène recommandées pour les cabinets dentaires reposent sur des connaissances scientifiques. L'Office fédéral de la santé publique a estimé que le plan de protection permet de minimiser le risque de transmission du virus dans les cabinets dentaires, raison pour laquelle tous les contrôles et soins bucco-dentaires sont autorisés dans notre pays.

« La santé buccale et dentaire joue un rôle important pour le maintien de l'état de santé général », souligne le docteur Jean-Philippe Haesler, président de la SSO. « Il est crucial que les patients puissent être de nouveau suivis et soignés selon leurs besoins afin de prévenir toute dégradation de leur état bucco-dentaire. Les patients suisses peuvent compter sur leur médecin-dentiste SSO pour une mise en œuvre professionnelle des mesures de protection avant et pendant les soins. En Suisse, les cabinets dentaires sont sûrs. »

Informations

Marco Tackenberg, porte-parole de la SSO, 031 310 20 80 (de 8 à 12 et de 14 à 17 heures)
ou marco.tackenberg@sso.ch.